

Déjà des suppressions de crédits 2010 : l'emprunt se rembourse dès ce budget

par Henri Audier

En janvier, une loi rectificative du budget 2010

La loi de finances rectificative (LFR) du 20 janvier 2010, corrigeant un budget voté un mois plus tôt, vient de mettre fin à la grande illusion créée par le Grand emprunt :

<https://mail.google.com/mail/?ui=2&ik=603bec2454&view=att&th=1264ce6f7f6de1a3&attid=0.1&disp=vah&realattid=0.1&zw>

Comme l'avait expliqué le SNCS (http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2114), « les 19 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche sont, en fait, des dotations en capital qui seront placées et ne rapporteront que 500 millions par an environ : on est loin des 1,8 milliards d'accroissement annuels promis par Nicolas Sarkozy. Depuis le rapport Rocard-Juppé, le seul élément nouveau est l'annonce, par Eric Woerth, de la diminution à partir de 2011 de 10 % des moyens budgétaires des « opérateurs de l'Etat » et de 5 % de l'emploi, ce qui représente comme par hasard, pour la recherche, un montant de l'ordre de 500 millions ».

Avec la Loi de finance rectificative (LFR), le gouvernement passe aux actes avant même 2011 : « Les annulations de crédits du budget général, présentées par mission et programme dans les pages qui suivent (...) se répartissent comme suit : 500 M€ (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) ouverts sur la mission « Engagements financiers de l'État » au titre de l'impact en 2010, sur le programme « Charges de la dette et trésorerie de l'État », de l'augmentation de la charge d'intérêt résultant de l'emprunt national pour les investissements d'avenir inscrits dans le présent projet de loi (...) » (LFR, p. 95).

L'emprunt, opération financière blanche mais affaiblissant la fonction publique

Comme indiqué dans le texte SNCS déjà cité : « En d'autres termes, les 500 millions de revenus de l'emprunt vont être distribués au travers d'Agences et de Fondations, tandis que la même somme sera prélevée sur les établissements et l'emploi scientifique statutaire, permettant ainsi de rembourser les marchés. L'emprunt n'est donc qu'un instrument supplémentaire dont le gouvernement se dote pour démolir le service public de recherche ».

Il est vrai que pour cette première vague de suppressions, chaque ministère n'est pas touché à hauteur de ce qu'il doit percevoir de l'emprunt, peut-être parce que, vu le temps de mise en route, bien peu des intérêts de celui-ci seront utilisés en 2010. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont touchés « que » de 125 millions*, les 375 restants portant sur des secteurs aussi urgents à « restructurer » comme l'enseignement, la culture ou la santé. Mais il s'agit seulement de la première « régulation » de l'année : les LFR de fin d'année touchent généralement nos secteurs à hauteur de 100 à 400 millions.

La croissance du budget 2010 de la MIREs se rapproche de zéro.

Entre 2009 et 2010, le budget de la MIREs est passé de 24,1 milliards à 24,81 milliards soit une croissance apparente de 2,9 %. Mais si on tient compte des 130 millions des cotisations retraites, qui ne sont pas des « actions nouvelles », cette croissance n'est plus que de 580 millions soit 2,4 %. Avec cette première suppression de crédits, elle tombe à 1,9 %. Avec l'inflation (fut-elle faible) et les suppressions déjà prévues de « crédits mis en réserve » en fin d'année, il est probable que la croissance du budget de la MIREs sera proche de zéro. Elle a été de + 0,9 % en 2009, après les annulations de décembre

* dont 27,6 M€ pour « formations supérieure et recherche universitaire », 40 M€ pour « recherches pluridisciplinaire » (touchant surtout l'ANR), etc : voir détails dans LFR à partir de p. 95.